DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de Soissons

Canton de Villers-Cotterêts

COMMUNE
DE
02600 FAVEROLLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MARS 2019

Etaient présents : CARON Jacques, COPEAUX Bernard, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, POTEAUX Christian, JULVE ROSELLO Frédérique,

Absents : Joel CUROT, GEHAN Blanche ayant donné pouvoir à Jacques CARON, RENARD David ayant donné pouvoir à Christian POTEAUX

Secrétaire de séance :Sophie DUPUIS

Début de séance du conseil municipal 19h00

Le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le CCAS lors de sa réunion du 24 septembre 2018.
Les derniers éléments comptables du CCAS de l'année 2018 doivent donc être approuvés par le Conseil Municipal.

Approbation du compte de gestion du CCAS dressé par le receveur de la perception (réf 19-008)
Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (trésorier municipal) à l'ordonnateur (le Maire). Il reprend en détail l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée, qui ont été transcrites par la trésorerie de Villers-Cotterêts. Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation du compte administratif 2018 du CCAS (réf 19-009) et affectation du résultat (réf 19-010)

Libéllés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés	0,00	19,31		569,18	0,00	588,49
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	653,75	900,00	653,75	900,00
TOTAUX	**0,00**	**19,31**	**653,75**	**1 469,18**	**653,75**	**1 488,49**
Résultat de l'exercice	0,00		246,25		246,25	
Résultats de clôture	**19,31**		**815,43**		**834,74**	

,

Le Compte Administratif 2018 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de **815.43 €** et un excédent d'investissement de **19.31 €**

Il convient d'affecter le résultat sur le budget de la commune comme suit:

- **RECETTE DE FONCTIONNEMENT**} compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **815.43 €**
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT** } compte 001 (Excédent d'investissement reporté) : **19.31 €**

Approbation du compte de gestion communal dressé par le receveur de la perception (réf 19-011)
Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (trésorier municipal) à l'ordonnateur (le Maire). Il reprend en détail l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée, qui ont été transcrites par la trésorerie de Villers-Cotterêts. Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation du compte administratif communal 2018 (réf 19-012) et affectation du résultat (réf 19-013)

Libéllés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés	15 706,94			45 897,55	15 706,94	45 897,55
Opérations de l'exercice	87 010,88	199 247,25	352 991,78	343 248,66	440 002,66	542 495,91
Part affectée à l'Invt		25 706,94	**25 706,94**			
TOTAUX	**102 717,82**	**199 247,25**	**352 991,78**	**389 146,21**	**455 709,60**	**588 393,46**
Résultat de l'exercice	112 236,37		-9 743,12		102 493,25	
Résultats de clôture	**96 529,43**		**10 447,49**		**106 976,92**	

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **10 447.49 €** et un excédent d'investissement de **96 529.43 €**

Il convient d'affecter de résultat comme suit:

- **RECETTE DE FONCTIONNEMENT**} compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **10 447.49 €**
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT** }compte 001 (Excédent d'investissement reporté) : **96 529.43 €**

Voté à l'unanimité

Vote des 3 taxes (réf 19-014)

Un effort tout particulier avait été demandé en 2018 sur la taxe d'habitation. Concernant cette année, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les 3 taxes communales.

Ainsi les nouveaux taux communaux sont :

Taxe	2018	2019
Taux de taxe d'habitation	**15.00%**	**15.00%**
Taux de taxe sur le Foncier Bâti	14.66%	14.66%
Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti	54.94%	54.94%

Voté à l'unanimité.

Budget 2019 (réf 19-015)

Le Budget Primitif 2019 est présenté comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	**143 355.00 €**	**143 355.00 €**
Fonctionnement	**210 424.00 €**	**210 424.00 €**

Voté à l'unanimité.

Procès-verbal de mise à disposition de voiries transférées à la CCRV(réf 19-016)

Suite à la fusion des communautés de communes pour la création de la nouvelle CCRV, il existait un grand nombre de disparités de l'exercice de la compétence voirie sur les anciens territoires. Une unique définition pour l'ensemble du territoire a été adoptée. Il convient à présent d'approuver cette nouvelle définition de mise à disposition.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence voirie à la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Modification des statuts du SISSER (réf 19-017)

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de la Savière-En-Retz (SISSER) a modifié ses statuts en date du 6 février 2019 en précisant qu'il y aurait 2 vice-présidents au lieu d'un seul. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Adhésion de nouvelles communes au SESV (réf 19-018)

Les Communes de Coyolles, Largny-sur-Automne, Silly-la-Poterie, et Vailly-sur-Aisne souhaitent adhérer au Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV). L'ensemble des communes membres doivent émettre un avis sur cette adhésion. Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à l'adhésion de ces 4 communes.

INFORMATIONS

- **Cimetière (Dossier suivi par Frédérique JULVÉ)**

La Commune a engagé une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon depuis un peu plus de trois ans dans le but de réhabiliter le cimetière communal.
Nous sommes aujourd'hui arrivés en fin de procédure et il convient de mener ce projet jusqu'au bout en relevant décemment les concessions abandonnées afin de réaménager et restaurer ce lieu de recueillement.
Après un vote et débat des élus, le candidat retenu est : Ets LANGELOT de Neuilly St Front
Coût : 49 870 € HT soit 59 844 € TTC. Une demande de subvention DETR est faite sur ce projet.
Subventions attendues : Département (API ex CDDL) 9 000 € - CCRV (fonds de concours sur 2 ans 2018-2019) 8000€- DETR attendue 12 500 € soit un total de 29500 € (60%)
Une demande sera faite à l'état pour pouvoir démarrer les travaux avant l'été.

- **PLUI**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été finalisé en date du 28.03.19 pour la commune de Faverolles: Ce document d'urbanisme a pour base la carte communale, indique les monuments ayant un intérêt architectural ou historique et précise le gel pour la création d'une éventuelle carrière de sable route de Javage.
Une réunion publique de la CCRV sur le PLUi aura lieu à Villers-Cotterêts le Jeudi 25 avril 2019 à 20h00 à la Salle Gérard Philippe.

- **Fête patronale**

Voir courrier joint : Nous comptons sur vous

- **Point sur les Hydrants (bouches a incendie)**

Changement d'un hydrant au château de Maucreux pour la défense incendie du château.

- **Cantine Ecole.**

Régulièrement les effectifs augmentent (40 à 45 enfants) aussi nous avons dû retrouver une personne pour le service (de 12h00 à 13 h00). Gisèle COTTEAU a répondu présente comme bénévole, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Réflexion à prévoir pour la future rentrée 2019-2020.

- **Travaux école de Faverolles**

2 types de travaux sont prévus :

1) Durant les congés scolaires de Pâques : Doublage des murs intérieurs entre les 2 classes avec ventilation. Travaux réalisés par Bernard COPEAUX et Ludovic RUBE.
2) Toiture de l'école durant les congés d'été - coté mairie. Remplacement des ardoises centenaires par les Ets DUPASQUIER.

- **Travaux divers réalisés par Bernard COPEAUX & Ludovic RUBE**

- Suite au débordement de la source arrivant sur la place Jean VALJEAN, un regard a été créé devant le 8 rue pavée afin de dégager l'écoulement.
- Elagage des arbres sur le parking de la mairie et au hameau de VOUTY. Merci à Maxence Leclerc pour avoir enlevé les branchages (très volumineux). Abattage d'un arbre dangereux et élagage des autres au cimetière coté route.
- Une croix en état d'abandon est actuellement en cours de « peinture époxy » pour être installée à VOUTY près de la ferme de Maxence Leclerc, en lieu et place d'une croix en bois pourrie à la base.
- A venir, abattage des arbres malades autour du monument aux loups et mise en place de haies de charmilles
- Achat d'une moto pompe (pour les sources) : Budget pris sur le compte des élus

- **Travaux de « bien être » 2019**

La date retenue est le SAMEDI 25 MAI, la veille des élections Européennes.
Programme et informations à venir mais toutes les idées de la part des Faverollais seront étudiées.

- **Elections Européennes le dimanche 26 MAI 2019**

Un tableau concernant la tenue du bureau de vote en cours de réalisation : Nous avons besoin de quelques volontaires (5 tranches de 2 h15 minutes) Merci de vous faire connaitre en Mairie ou par courriel à mairiedefaverolles02@gmail.com

8h00 à 10h15	10h15 à 12h30	12h30 à 14h45	14h45 à 17h00	17h00 à 19h00

- **Evènements de la Communauté de Communes Retz-en-Valois :**

1. **Le premier salon des youtubeurs,** organisé par la CCRV, se déroulera le samedi 27 avril à l'espace Anne Morgan de Vic-sur-Aisne. Il rassemblera de nombreux influenceurs connus des 12 – 25 ans : Heu?reka, les Revues du Monde, Professeur Feuillage, Push your Pink, Révisons Nos Classiques, Virginie fait sa cuisine et la Compagnie l'Excuse seront présents pour vous permettre de passer un bon moment.
Découvrez-les sur www.cc-retz-en-valois.fr.
Rencontres, séances de dédicaces, ateliers et interviews sont au programme.
Informations pratiques
   - Horaire : 14h – 19h
   - Tarif : Entrée gratuite
   - Renseignements auprès de l'Ecole de Musique de Villers-Cotterêts : 03.23.96.52.30

2. **L'Ecole de Musique organise un nouveau concert**, vendredi 5 avril à 20h30 à l'église Saint-Nicolas de La Ferté-Milon. Entrée libre.
Thomas DIDIER (tuba), Fabrice Duminy (trompette), Yohann Préel (trompette) et Jean-Philippe Lepeux (percussion) forment le groupe Rythm'n Brass.
Ils monteront sur scène pour vous jouer des mélodies que vous reconnaîtrez sans aucun doute comme Bohemian Rhapsody, un medley des musiques de Disney, ou encore des musiques plus anciennes comme MacArthur Park et Ave Maria. Il y en aura pour tous les goûts !

Fin de séance du conseil municipal 21h00

- **Fermeture de la Mairie**

La Mairie sera fermée du 08 au 22 avril inclus. Les permanences ne seront pas assurées.
En cas d'urgence vous pouvez contacter :
Christian POTEAUX (Maire) : **06.76.89.56.69**
Bernard COPEAUX (1er adjoint) **: 06.16.54.47.83**
Frédérique JULVÉ (2ème adjoint) **: 06.83.36.12.62**

Le Maire,
Christian POTEAUX